

# RÉORGANISATION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME (1)

UN SEUL MINISTRE EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

- = le Ministre du **Développement territorial** et de la **Politique de la Ville** (+ Monuments et Sites + tutelle sur Citydev, Port de Bruxelles, etc.)
- = Ministre-Président **Rudi VERVOORT**



## RÉORGANISATION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME ANNONCÉE DANS LA DPR (2)

REGROUPEMENT au sein d'une nouvelle structure publique DES DIFFÉRENTES CELLULES ET ADMINISTRATIONS chargées de la connaissance SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE

= Un parastatal de type B baptisé

**BUREAU BRUXELLOIS DE LA PLANIFICATION** qui va regrouper :

l'IBSA, la DEP, l'ADT, une partie de la Régie foncière, les cellules chargées de la planification territoriale au sein de diverses administrations (AED, STIB, IBGE) et les observatoires thématiques (permis logements, bureaux, etc.)

= un grand bureau d'étude chargé d'étudier et de définir stratégie en développement territorial =

## RÉORGANISATION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME ANNONCÉE DANS LA DPR (3)

- Création d'un OPÉRATEUR (ASSEMBLIER RÉGIONAL) chargé de la mise en œuvre de DIX QUARTIERS = INSTRUMENT PUBLIC DE PILOTAGE ET DE COORDINATION tant des acteurs publics que des acteurs privés

Regroupement de : **la SAF, la Régie foncière Régionale + personnel du Comité d'acquisition transféré**

Cet opérateur devrait avoir la maîtrise foncière des zones à développer

- Création d'un organisme spécifique pour LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DU CANAL avec notamment un DOMAINE RÉGIONAL DE 313 HA qui devient un PIR = compétence du Fonctionnaire-délégué pour délivrance permis

# RÉFORMES URBANISTIQUES ANNONCÉES DANS LA DPR

**BUT : UNE VRAIE AUGMENTATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS TANT À LA LOCATION QU'À LA VENTE → VRAIE PRESSION SUR LES PRIX**

- Harmonisation permis et certificats dans une procédure mixte et **centralisation** de ces **dossiers mixtes (urbanisme-environnement) chez BDU**
- **Réexamen** des seuils prévus actuellement dans le CoBAT pour la réalisation d'une étude d'incidences dont le seuil de **200 places de stationnement** et de manière plus générale : révision de la législation relative aux **études d'incidences**
- Simplifier la procédure d'élaboration des PPAS et en particulier **permettre l'adoption d'un arrêté réglementaire** fixant les grandes lignes du développement d'une zone SI **Schéma directeur accompagné d'une étude d'impact**
- Revoir la question de l'**avis conforme de la CRMS** au regard des autres enjeux du développement urbain et **en tout état de cause de supprimer son aspect contraignant** en cas d'avis majoritairement positif en commission de concertation

## LES 10 NOUVEAUX QUARTIERS PROJETÉS PAR LA DPR

- Le site de Schaerbeek-Formation
  - Le site de Tour & Taxis
  - Le quartier de la Gare de l'Ouest
  - Le pôle Reyers
  - Le quartier du Midi
  - Le plateau du Heysel avec le projet NEO
  - Le site Josaphat
  - Le pôle Delta Souverain
  - Le site des casernes d'Ixelles et d'Etterbeek
  - Le site des prisons de Saint-Gilles et Forest
  - Léopold III - OTAN
- + La zone du Canal